



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
Mardi 11 février 2025 17h30 – Cadarcet  
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (\*)**

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 11 février 2025 à la salle communale de Cadarcet sous la Présidence de Kamel CHIBLI, président du Syndicat mixte du PNR.

**\* Charte 2025-2040 du PNR : la commission d'enquête publique a rendu un avis favorable sur la future Charte.**

**Les élus ont validé à l'unanimité la 4<sup>ème</sup> version du projet de Charte 2025-2040 du SMPNR**, qui prend en compte les réserves de la commission d'enquête. Le projet de Charte va être transmis à la présidente du Conseil régional, en vue de solliciter l'avis du ministre en charge de la transition écologique. Cette étape de la procédure précède l'étape de délibération des collectivités, qui aura lieu à partir de la fin de l'été.

**\* Approbation du budget primitif 2025 :** Les élus ont approuvé le Budget primitif 2025, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2,65 M€ (fonctionnement et investissement cumulés). Il prévoit 31 actions à mener en 2025 à hauteur de près d'1,6 M€, financés à 68% par la Région Occitanie, l'Etat et l'Union européenne.

Le budget tient compte de la future charte et de l'extension projetée du périmètre du PNR. Aucune augmentation des cotisations statutaires des collectivités membres n'est prévue, malgré l'inflation et les augmentations des charges sociales patronales.

**\* Santé Environnement :** La santé environnementale est une thématique transversale à l'ensemble de la future Charte 2025-2024 avec l'objectif « S'ériger en territoire générateur de bonne santé ». Le SMPNR a également signé un accord avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, pour 3 ans.

Les élus ont approuvé la feuille de route construite par les membres de la Commission Santé-Environnement du SMPNR avec les partenaires locaux de la santé environnementale.

**\* Appel à projet auprès des communes : Débroussaillage - Risque Incendie :** pour aider les communes dans l'application de la réglementation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et pour prévenir le risque incendie de manière générale, le SMPNR s'est associé à l'Union régionale des collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée (URCOFOR) pour expérimenter les « Plans communaux de débroussaillage ».

**L'appel à manifestation d'intérêt** présenté aux élus vise à appuyer des communes pilotes pour réaliser **ces plans communaux de débroussaillage** et en suivant, des chantiers groupés de débroussaillage, qui pourront être financés dans le cadre du projet transfrontalier « Desbosiquem ! ».

Pour toute information complémentaire, contacter Camille FLEURY, chargée de mission espace rural au 06 75 35 06 62 ou [c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**\* Energies renouvelables :** Les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), proposées par les communes à la suite du courrier du préfet de l'Ariège en date du 28 octobre 2024 ont été examinées. Certaines ont été validées par le Comité syndical. Pour étudier plus complètement les ZAE nR non validées, l'équipe technique du SMPNR se rapprochera des maires concernés.

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 15 mai.

(\*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.